SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement



Interdiction de stationner aux abords des établissements



Évitez les attroupements devant l'établissement



Signalez tout comportement ou objet suspect



Organisation de trois exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées, consignes relatives aux voyages scolaires sur education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations et les consignes à suivre en cas d'alerte à proximité d'une école sur : Téléchargez l'application SAIP sur votre smartphone afin d'être avisé en cas d'alerte



LE SITE DU MINISTÈRE education.gouv.fr



LE COMPTE TWITTER Geducationfrance





gouvernement.fr/appli-alerte-saip



Il est interdit de tumer dans l'enceinte de l'établissement



SENSETRE OF L'ENTERALISM SATIONALE, OR L'ENTERALISMENT SUPERBLIR ET DE LA RECTURCIE